

AVIS DES SOCIETES

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue du Lac Malaren Imm TRIKI Les Berges du Lac 1053 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2009, la société Hannibal Lease publie, ci-dessous :

Les résolutions adoptées,

Le Bilan après affectation du résultat comptable.

L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des commissaires aux comptes, ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve le rapport du conseil d'administration et les états financiers de l'exercice 2009 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un total bilan de 157.224.666 DT et un bénéfice net de 2.020.792 DT.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2009.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approuve lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2009 comme suit :

Résultat Net 2009	2.020.792
Report à nouveau 2008	451.994
	<hr/>
Total	2.472.786
Réserves légales (5%)	(123.639)
Réserves spéciales de réinvestissement	(700.000)
	<hr/>
Solde à affecter	1.649.147
Dividendes	1.000.000
Report à nouveau	649.147

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou plusieurs Emprunts Obligataires dans la limite de 60 MDT sur l'exercice 2010 et au plus tard fin du 1er semestre 2011.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et les modalités de ces Emprunts Obligataires dans la limite du montant approuvé.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner le cabinet Delta Consult représenté par Mr Karim DEROUICHE en tant que co-commissaire aux comptes de la société pour un mandat de trois exercices qui s'achève à l'issue de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats, arrivant à échéance, des administrateurs suivants pour une durée de 2 ans s'achevant à l'issue de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011 :

- Mr Hédi DJILANI ;
- Mr Mohamed-Hechmi DJILANI ;
- Mr Tarek HAMILA ;
- Mr Abdelkader HAMROUNI ;
- Mr Abderrazak BEN AMMAR ;
- La société Financière Tunisienne représentée par Mr Abdelkader ESSEGHAIER.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :

HANNIBAL LEASE		
Rue du Lac Malaren - Immeuble Triki - Les Berges du Lac		
BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009 après affectation		
(exprimé en dinar tunisien)		
	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
ACTIFS		
Liquidités et équivalents de liquidités	2 448 840	1 814 310
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	146 476 867	108 358 599
Portefeuille-titres de placement	1 511 296	261 181
Portefeuille d'investissement	381 112	81 112
Valeurs Immobilisées	2 342 122	1 886 715
Autres actifs	4 064 429	4 665 088
TOTAL DES ACTIFS	157 224 666	117 067 005
	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
PASSIFS		
Concours bancaires	231 902	397 973
Dettes envers la clientèle	1 486 074	581 335
Emprunts et dettes rattachées	118 099 517	82 669 040
Fournisseurs et comptes rattachés	12 959 679	10 986 191
Autres passifs	1 932 934	938 698
TOTAL DES PASSIFS	134 710 106	95 573 237
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	20 000 000	20 000 000
Réserves	865 413	41 774
Prime d'émission	1 000 000	1 000 000
Résultats reportés	649 147	451 994
Résultat de l'exercice	-	-
Total des capitaux propres	22 514 560	21 493 768
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	157 224 666	117 067 005

III - L'état d'évolution des capitaux propres.

Libellé	Capital social	Réserves légales	Réserves spéciales de réinvestissement	Prime d'émission	Résultat Reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2007	10 000 000	-			(592 720)	610 319	10 017 599
Affect App par l'AGO du 24/06/2008		880			609 439	(610 319)	-
Augmentation de capital décidée par l'AGE du 24/06/2008	10 000 000			1 000 000			11 000 000
Résultat de l'exercice 2008						801 169	801 169
Solde au 31/12/2008	20 000 000	880		1 000 000	16 719	801 169	21 818 768
Affect App par l'AGO du 07/05/2009		40 894			760 275	(801 169)	-
Dividendes et autres distributions					-325 000	-	(325 000)
Solde au 31/12/2009	20 000 000	41 774		1 000 000	451 994	-	21 493 768
résultat de l'exercice 2009						2 020 792	2 020 792
Affect App par l'AGO du 06/04/2010		123 639	700 000		1 197 153	(2 020 792)	-
Dividendes et autres distributions					(1 000 000)		(1 000 000)
Solde au 31/12/2009 après affectation	20 000 000	165 413	700 000	1 000 000	649 147	-	22 514 560

AVIS DES SOCIETES

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue du Lac Malaren Imm TRIKI Les Berges du Lac 1053 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire du 22 Décembre 2010, la société Hannibal Lease publie, ci-dessous les résolutions adoptées.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou plusieurs Emprunts Obligataires dans la limite de 120 MDT sur l'exercice 2011 et au plus tard fin du 1er semestre 2012.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et les modalités de ces Emprunts Obligataires dans la limite du montant approuvé.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.